



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM410-2 (2019) CONCERNANT L'UTILISATION DU PARC CANIN

---

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 septembre 2019, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM410-2 (2019), règlement concernant l'utilisation du parc canin ;
- l'objet de ce règlement a pour objet d'établir les dispositions reliées à l'utilisation du parc canin ;
- l'original du règlement 12-5 RM410-2 (2019) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 11 septembre.

La greffière,

Geneviève Dupras